# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU 21 juillet 2021

**Présents** : Pascale CAVALIER, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Elie HERBEMONT, Nicolas WISNIEWSKI, Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE, Magali GUEIDAN et Sabine DA COSTA

**Absents excusés** : Alain TROCHARD ayant donné procuration à Pascale CAVALIER
Céline BELLARA ayant donné procuration à Sabine DA COSTA

Date de la convocation : 16 juillet 2021

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 31 mai 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire (délibération)
- Eaux pluviales : règlementation pour la compensation des futures imperméabilisations
- Projet d'aménagement : accueil d'un atelier de projet (université Paul Valéry)
- Etude de la rétrocession des espaces communs du lotissement
- Etude de l'accueil d'un projet équestre
- Questions diverses

**Décision modificative budgétaire**

Madame la Maire informe que suite à une erreur d'imputation sur le budget, il est nécessaire de prendre une modification modificative budgétaire. Après discussion, le conseil municipal accepte les écritures suivantes :
-1.000 € au 6811 (042) et + 1.000 € au 28156 (023).

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Eaux pluviales : règlementation pour la compensation des futures imperméabilisations**

Après échange, le conseil municipal choisit de réglementer la compensation des futures imperméabilisations à 100 l/m², identique à la règle départementale.

**Projet d'aménagement : accueil d'un atelier de projet (Université Paul Valéry)**

Après échange, le conseil municipal décide de répondre favorablement à la proposition de l'université Paul Valéry, pour l'accueil d'étudiants de master, dans le cadre d'ateliers « aménagement rural, développement local et gestion territoriale ». Une mission d'étude leur sera confiée pour une durée de 4 à 5 mois, à raison de 1 à 1 ½ journée par semaine. L'engagement financier est de l'ordre de 2.000 €, et la commune peut se le permettre. Cela permet à la fois de soutenir les démarches universitaires des étudiants, et une aide au montage de projets pour notre commune.

**Etude de la rétrocession des espaces communs du lotissement**

Après échange, le conseil municipal décide de prévoir la rétrocession de la voirie et du bassin de rétention du lotissement 1ère tranche, à la fin de la construction des gros œuvres de l'ensemble des villas. Un courrier va être envoyé en ce sens à monsieur Gatto, de Terres du soleil.

**Etude de l'accueil d'un projet équestre**

L'ensemble du conseil municipal décide de programmer une réunion de travail mercredi 28 juillet, afin d'étudier ce projet.

**Questions diverses**

➔ Propositions de nom de rue du Lotissement 2ème tranche (décision à prendre prochainement)

**TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 35**

**La Maire,** **Les conseillers municipaux,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)